



**santésuisse**

SCQM FOUNDATION  
Swiss Clinical Quality Management  
in Rheumatic Diseases



## **Contrôle d'économicité pour les rhumatologues en pratique privée recourant aux médicaments biologiques**

Dans le cadre de l'art. 56 LAMal, santésuisse contrôle, sur mandat des assureurs-maladie, l'économicité des fournisseurs de prestations prises en charge par l'assurance obligatoire des soins. Les prestations facturées par les médecins en pratique privée sont saisies dans la statistique des factureurs et comparées. Si un médecin fait état de coûts par malade moyens supérieurs de 30 points de pourcentage à la moyenne (100%) du groupe de comparaison, santésuisse examine l'éventualité d'un manque d'économicité de la méthode de traitement.

Des médicaments très coûteux, néanmoins utilisés dans certaines indications médicales, sont susceptibles d'entraîner des coûts de traitement par malade «statistiquement hors normes». santésuisse entend identifier ces cas et en tenir compte dans ses évaluations du caractère économique.

Les affections rhumatismales inflammatoires touchent entre 1 et 1,5% de la population mondiale. Pour lutter contre ces maladies, il existe depuis les années 90 des thérapies efficaces, mais aussi risquées et onéreuses: les médicaments biologiques. Des données sur ces traitements sont recueillies par SCQM Foundation dans toute la Suisse, saisies de façon standardisée, puis analysées. Ce travail permet de tirer des conclusions scientifiques qui servent à améliorer la thérapie et à parvenir à un mode de traitement le plus économique possible.

Si un rhumatologue affiche des coûts par malade moyens dépassant de plus de 30 points de pourcentage ceux du groupe témoin, santésuisse est en droit de le contacter pour lui demander une prise de position. Il est alors invité à présenter les particularités de son cabinet ou à fournir toute autre explication justifiant l'importance de ses coûts. Il peut s'agir par exemple d'un nombre élevé de patients traités avec des médicaments biologiques.

Dans un tel cas, le médecin a la possibilité de contacter SCQM Foundation et de demander une confirmation personnelle relative aux médicaments biologiques, laquelle peut être remise à santésuisse en plus de la prise de position individuelle. Ce document peut simplifier le contrôle du caractère économique du travail du médecin concerné.

Soleure, Zurich, janvier 2010

**santésuisse**  
Département Négociations contractuelles  
Ressort Evaluation d'économicité

[www.santesuisse.ch](http://www.santesuisse.ch)  
[ees@santesuisse.ch](mailto:ees@santesuisse.ch)

**SCQM Foundation**  
Direction

[www.scqm.ch](http://www.scqm.ch)  
[www.scqm.ch/contact-info](http://www.scqm.ch/contact-info)